Saint-Gravé

Juillet 2021

En lieu et place du Flash Infos, la commission communication vous propose désormais ce bulletin condensant les évènements du 1er semestre 2021 et les évènements à venir très prochainement. Vous retrouverez dans le bulletin de Janvier 2022 tout ce qui se sera fait, vu et entendu à St Gravé d'ici là. Bonne lecture, profitez des animations locales, soutenez vos commerçants et artisans locaux, et passez de Bonnes vacances !

Chères Gravéennes, chers Gravéens

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'amélioration de la situation sanitaire, nous offrant de la liberté retrouvée, tout en conservant notre vigilance.

Lors de la cérémonie du 8 mai, malgré le huis clos, nous avons associé les enfants de l'école avec une exposition de dessins installée autour de l'église. Geste que le président et les membres de l'association des anciens combattants ont apprécié, et nous espérons pouvoir inviter l'ensemble de notre population à participer aux prochaines célébrations.

L'animation des villages, qui a démarré avec les « rendez-vous près de chez vous », dans un premier temps au stade et au Beauchat, rencontres conviviales inter générationnelles dans le respect des gestes barrières, puis le premier festival d'architecture de St Gravé ont été bien accueillis ! Que les organisateurs en soient remerciés.

La kermesse de l'école aura bien lieu le 27 juin, et le 2 juillet se déroulera la foire intergalactique des accordéonistes, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Mi juillet, nous aurons le plaisir de voir l'ouverture de notre restaurant, **Le Belgo-Breizh.**

Nous restons également mobilisés contre la suppression d'un demi-poste pour notre école avec le soutien de notre député Paul MOLAC, engagé à nos côtés, et invitons les familles à inscrire leurs enfants sur place.

Les études pour la rénovation de la résidence Kerdrel sont en cours avec l'appui de Morbihan Énergies.
Nous travaillons également sur le projet d'un nouveau bâtiment pour la garderie, médiathèque, cantine et salle de réunion. Cette démarche de réflexion sera faite en concertation avec les habitants.

Je vous souhaite, au nom de la municipalité, de passer une très agréable période estivale.

Votre maire, D. BONNE.

Cérémonie du 8 mai 2021 : jauge limitée à 6 personnes.
De gauche à droite :
M. le Maire, M. ALIX, M. AUTRAN, M. GUITTON, M. DAUPHAS, M. SALÉ

1 La Municipalité

Édito du Maire P.01
Le commerce P.02

2 Vie communale & communautaire

Broyage P.02
Biennales du livre P.02
Maison du Droit P.03
France Services P.03
Conseil énergie P.03
Numérique P.03
Navette plage P.03
Zone 30 P.04
Fleurissement P.04
Voirie 2021 P.05
Dégradations P.05
Démarchage P.05
Bruits voisinages P.05
Piégeurs P.06

4 Vie associative & solidaire

Rendez-vous P.06
Concerts Bogerais P.06
Mardis de Pays P.06
Fête Bambelle P.06
Hommages P.07
Médiathèque P.07
Tarifs groupés P.07
ADMR P.07
Actions COVID P.08
Chroniques du passé et vieilles photos P.08

Après plusieurs expériences aussi bien sur Malestroit, Malansac qu'en Belgique pendant plusieurs années, Jeanne et Fangio ont posé leur candidature à la reprise du Lion d'Or auprès de la Mairie.

Le couple a été choisi par le Conseil Municipal et est arrivé dans le logement le 08 Avril avec Yoann, leur fils.

Jeanne et Fangio disent avoir eu un bon accueil de la part de l'équipe municipale et des habitant·es de Saint Gravé.

Au-delà de la restauration et du bar, il est prévu le pain, les journaux et un petit espace épicerie.

Le nom choisi pour leur projet fait référence à leurs origines mixtes :

le **Belgo-Breizh.**

Le Belgo-Breizh

RESTAURANT - BAR - ÉPICERIE

Le restaurant sera ouvert les midis et soirs en semaine avec des menus ouvriers, issus d'une cuisine à la fois belge et bretonne, et les midis et soirs en week-end avec des menus familiaux.

Au vu des jours de fermeture du secteur, ils seront fermés le mardi.

Il y aura une ouverture officielle lorsque les conditions sanitaires seront optimales, autour du 15 juillet. Il leur tarde de faire découvrir aux habitant·es leurs recettes belges...une fois...voire plusieurs fois.

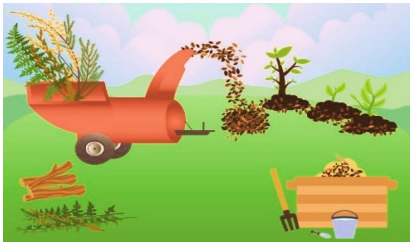

BROYAGE !

Afin de programmer la future campagne de broyage des végétaux sur la commune, nous invitons les habitants intéressés à venir s'inscrire en mairie ! Une fois le nombre de volontaires atteint, une date d'intervention sera alors fixée et communiquée au préalable aux personnes inscrites.

BIENNALES DU LIVRE — rencontre avec Magali Arnal et Damien Laverdunt

La biennale qui se tient traditionnellement sous les Halles de Questembert n'a pu se tenir en raison des restrictions sanitaires. Cependant, il a été choisi de maintenir les rencontres avec les auteurs-illustrateurs. 2 rendez-vous ont eu lieu à Saint Gravé avec les enfants de l'école Ste Magdeleine.

Jeudi 27 mai - cycle 2 - avec Magali Arnal.

Un atelier de statues liées au livre « capitaine maman » a eu lieu. Il y a eu également un moment d'échange sur son métier.

Vendredi 28 mai - cycle 3 – avec Damien Laverdunt.

Un atelier sur les chimères a été réalisé avec les enfants sur le « cahier des chimères ». Les enfants ont eu un moment pour poser leurs questions sur son travail, ses livres, ses futurs livres et ses méthodes de travail. Tous leurs livres avaient été vus en amont, pour préparer les rencontres. Le livre de chaque auteur était lu en classe avant la rencontre.

Un chèque livre de 8 euros a été donné à chaque enfant, à utiliser dans la librairie Sainte-Hortense à Rochefort-en-terre, à la librairie de Questembert, ou la maison de la presse à Questembert.

En 2020-2021, la commission scolaire-périscolaire et l'école, ont encouragé les petits élèves du CP au CM2, en lien avec les élèves de maternelle, à participer au concours breton "Des Idées Pour ma Terre", organisé par Ouest France. Tout au long de l'année, les enfants, accompagnés de leurs enseignants, des agents de cantine et de quelques élus, ont réfléchi, discuté, travaillé sur leur projet qu'ils ont intitulé pour le concours "Bien dans sa tête, bien dans son corps, bien dans son assiette**"**: petit-déjeuner équilibré à l'école, pesées du gaspillage alimentaire, enquête sur l'alimentation de nos grands-parents. Sur le thème de l'alimentation durable et de la réduction du gaspillage alimentaire, les enfants ont remporté le 3ème prix régional et une bibliothèque d'une centaine d'ouvrage pour tous sur la nature-la biodiversité, la faune-la flore, l'alimentation durable, l'eau, le bien-être.

PERMANENCES MAISON DU DROIT à Questembert communauté

Questembert communauté et la maison du droit ont signé une convention, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2021, afin de proposer des permanences d'accès aux droits aux usagers. Ces permanences proposent une aide juridique gratuite et confidentielle de proximité.

Siège de Questembert Communauté
02 97 26 59 51

De gauche à droite: Patrice Le Penhuizic, Marie-France Besse, Emilie Cahon et Jean-Yves Le Douarin

Pratique :
Permanences le 2ème et 4ème mardi de chaque mois (sauf en Août)
Sur RDV
Maison du droit 02 97 01 63 80

OUVERTURE D'UN ESPACE FRANCE SERVICES à Questembert

Questembert Communauté ouvrira courant Septembre, un espace France Services au sein du siège communautaire (8 avenue de la gare à Questembert). Une antenne sera également ouverte sur la commune de Malansac. Trois agents seront présents pour accueillir les usagers, les renseigner et les accompagner dans toutes leurs démarches administratives.
Il s'agira donc d'un guichet unique permettant de réaliser des démarches relevant de la CAF, la CPAM, des impôts, des caisses de retraites…

Pratique :
Ouverture courant Septembre 2021
Renseignements au siège de Questembert Communauté : 02 97 26 59 51

SERVICE PUBLIC DE CONSEIL EN ÉNERGIE

Questembert communauté met en place avec son prestataire SOLIHA et la communauté de communes Arc Sud Bretagne, des permanences de conseil et d'information en matière de rénovation énergétique et d'installation d'énergie renouvelable pour les particuliers. Ceci afin de répondre aux nombreuses interrogations des usagers souhaitant investir dans la rénovation de leur logement.

Pratique :
Permanence téléphonique du lundi au jeudi
Sur RDV : Les 2ème et 4ème vendredi matin au siège de Questembert communauté (9h-12h)
Téléphone : 02 55 59 05 99 ou par mail : mbognet@soliha.fr

PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE

La commune de Saint-Gravé s'est associée à l''école Sainte-Magdeleine pour répondre à un appel à projet "Plan de Relance- continuité pédagogique" pour accéder à un "socle numérique" de base au sein des classes de cycles 2 et 3 (primaire).
Le projet a reçu une réponse favorable en mai 2021. De fait, l'école et la commune pourront faire l'acquisition de 10 nouveaux ordinateurs portables à destination des élèves, de la direction de l'école et du public à l'accueil de la mairie, et l'achat de licences d'installation et logiciels éducatifs.

LA NAVETTE VERS DAMGAN REPREND DU SERVICE !

Pour la quatrième année, Questembert Communauté propose un service de navette depuis l'ensemble des communes du territoire en direction de Damgan, tous les mardis et jeudis. Le service est étendu cette année à toute la durée des vacances d'été – du 6 juillet au 31 aout.

Le service va également être expérimenté les 2 premiers samedi des vacances- 26 juin et 3 juillet – depuis toutes les communes du territoire.

Les horaires sont consultables sur le site de la mairie ou en mairie et sur www.questembert-communaute.fr/

Pour 2€ (-18ans) ou 4€, profitez d'un aller-retour dans la journée vers le littoral !

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la navette.

St Gravé « en zone 30 »

***Le 10 mai dernier, le conseil municipal a voté l'élargissement de la zone à 30, avec pour but d'*améliorer la sécurité des déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes**

"Le terme zone 30 désigne une section ou un ensemble de sections de route dans une commune où la vitesse est limitée à 30 km/h". (Décret du 29 novembre 1990).
Conformément à ce décret c'est le maire qui décide par arrêté municipal l'instauration d'une *zone 30*.
Le décret spécifie "commune" et non "agglomération", il est donc possible d'instaurer des zones 30 hors agglomération, par exemple dans des lotissements éloignés de l'agglomération, ou sur une route calme de campagne
La *zone 30* induit une conduite apaisée : moins de vitesse, moins de bruit.
Il n'y a aucun inconvénient lié aux zones 30 : les véhicules y ont accès et seule la vitesse est limitée.
Une vitesse faible (30) n'engendre pas plus de bouchon qu'une vitesse forte : entre 30 et 70 km/h le débit écoulé est le même.

Comme dans les autres rues, les piétons peuvent traverser et, comme dans les autres rues et l'automobiliste est tenu de leur céder le passage (*art. 415-11 du code*), mais ici, en zone 30 c'est plus facile pour le piéton de traverser et plus facile pour l'automobiliste de s'arrêter.

Le passage piéton n'est pas nécessaire en *Zone 30*

Extrait du **Guide Zone 30** du Ministère (CETUR-CERTU) : Dans les *zones 30*, **les piétons doivent pouvoir traverser facilement en tout point de la chaussée.**
On ne marque pas de passage piétons, ni quelque chose qui lui ressemble car cela serait ambigu pour les usagers et problématique en cas d'accident.

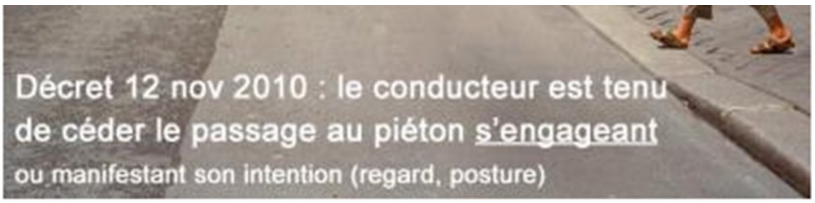

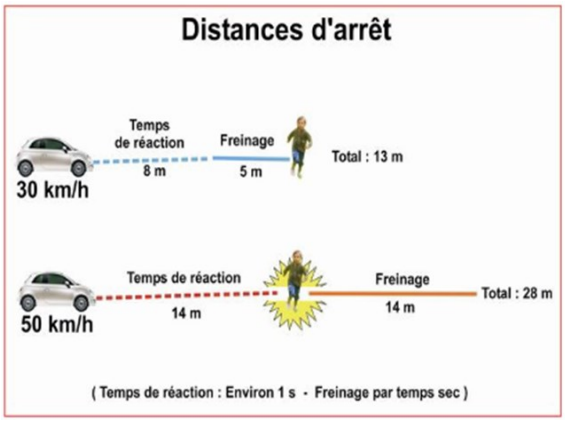

A vitesse plus faible, on assiste à cette chose étonnante que, si un enfant surgit devant nous **à 12 mètres** environ, il nous sera possible de nous **arrêter totalement si nous roulons à 30 km/h**, alors que si nous roulions à 50 km/h nous aurions juste le temps de réagir mais pas encore de commencer à freiner : le choc se produirait donc à 50 km/h, *ce qui le plus souvent est mortel pour le piéton*.
Les vélos ont également, dans ce contexte de vitesse limitée et de route partagée, une place importante.
Afin d'améliorer la visibilité du début de la zone à 30, un marquage au sol va être réalisé.
Nous sommes tous acteurs de cette évolution et en respectant la limitation de vitesse, le partage de la route et les respects des règles du code de la route (priorités à droite, clignotants…) nous pouvons améliorer le bien-vivre ensemble à St Gravé.

ESPACES FLEURIS ET AMÉNAGÉS

Nos agents municipaux ont participé à l'embellissement de la commune en proposant 2 nouveaux espaces sur la commune, près de la garderie :

Un espace potager, herbes aromatiques et **un espace fleuri pour les abeilles**

Le concours des maisons fleuries compte peu d'inscrits..., mais vous pouvez candidater pour être membre du jury !

LE PROGRAMME 2021 DE LA VOIRIE A ÉTÉ VALIDÉ

Trois villages de la commune seront concernés : Le Chatelier, Le Beauchat et le Cota, ainsi que le parking de la médiathèque.

Il a été également décidé d'interdire le chemin du Pomero aux poids lourds (sauf engins agricoles) pour limiter les flux liés aux conseils des GPS et de le limiter, comme le reste du bourg, à une vitesse de 30 km/h.

Concernant Jeanne d'Arc, qui avait encore une spécificité de vitesse à 40 km/h, la limitation est rétablie à 50 km/h et 2 panneaux d'interdiction poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes seront également installés. (sauf engins agricoles)

DÉGRADATIONS SUR LA COMMUNE

Nous avons la chance, malgré les peurs et réalités lointaines bien tristes ressassées par la télévision, d'avoir une commune bien tranquille.

Cependant, toutes proportions gardées, depuis la crise sanitaire, nous avons remarqué quelques nuisances et dégradations, vraisemblablement provoquées par l'ennui : tags sur les murs de la médiathèque, bancs cassés dans le pré derrière l'école, pavés dans l'aire de jeux, dérapages à vélos sur le terrain de foot...

Toutefois, ces dégâts ont un véritable coût en énergie humaine (gérer les plaintes) et en réparations. Bien évidemment, les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ces nuisances sont à la mesure de celles-ci. Il ne s'agit pas de faire déplacer les forces de l'ordre mais tout simplement de multiplier les accès au dialogue. Ainsi, n'hésitez pas à interpeler les personnes que vous pourriez croiser en train de s'amuser à ces bêtises ou à en échanger avec les personnes de leur entourage.

DÉMARCHAGE ABUSIF

Depuis une dizaine d'années, nous sommes tous malheureusement habitués à d'incessants coups de téléphone abusifs nous vantant les mérites de produits fantastiques, d'études gratuites ou d'isolation à 1€.

Il est important de rappeler qu'en cas de démarchage, d'une part, tout ce qui concerne les finances ou la santé de chacun.e est strictement confidentiel et ne doit être échangé en aucun cas par téléphone.

D'autre part, il en est de même pour l'échange de ces documents et données à des démarcheurs au porte à porte ou à des voisin.es trop curieux/curieuses, quelque soit leur statut.

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE MORBIHAN (arrêté du 10/07/2014)

Section 7-Propriétés privées :

Article 17 Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 18…/**Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ; les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Chacun est prié de veiller au strict respect de ce règlement afin de préserver la tranquillité du voisinage.

RENDEZ VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

"Tout est fait pour le bourg ! Pour nous, dans les villages autour, y a rien !"

Ce vieux refrain comporte, malheureusement, une triste part de vérité. Tous/ toutes les habitant.es des hameaux de la commune n'ont pas forcément ni le temps, ni les moyens de mobilité pour se rendre au bourg, commander une pizza, acheter le pain au distributeur, ou tout simplement rencontrer ses voisins.

Au conseil municipal, la réflexion est en cours pour essayer d'y remédier le mieux que nous pouvons. Et l'une des premières réponses que nous avons trouvées… Un café ! Ainsi, depuis le 19 mai, le conseil municipal ainsi que quelques bénévoles, en partenariat avec le Centre Social Eveil, se proposent, village après village, tous les mois, d'installer un petit stand papote où pourront être échangé un verre de l'amitié ou une boisson chaude au gré de discussions, d'un air d'accordéon ou d'une partie de cartes.

Prochain "rendez-vous près de chez vous" le mercredi après-midi 7 juillet.

Mieux que par téléphone ou par internet, nous vous informerons via votre boîte aux lettres !

À l'initiative de la Commission Sociale et du Centre Social Eveil, deux rencontres avec les citoyen·nes ont eu lieu (au stade le 19 mai et au Beauchat le 12 juin) pour à la fois rompre l'isolement en cette période de sortie de confinement et aller au-devant des personnes habitant les hameaux et lieux-dits, pour échanger et être à l'écoute.

Il pourra être envisagé de poursuivre cette initiative dans les différents hameaux de Saint Gravé à la rentrée de Septembre.

Petite animation musicale improvisée au Beauchat

CONCERTS DE L'ÉTÉ par les Amis de la chapelle de la Bogeraie — entre le 11 juillet et le 27 août

Dimanche 11 juillet l'ensemble Chants Alizés, Vendredi 16 juillet Les Secrets de Morphée, Dimanche 25 juillet le groupe Ni Pôc Ni Prô, Vendredi 30 juillet Duo Arrin et Vendredi 27 août Cédric Forré.

Les concerts débutent à 18h30, entrée gratuite, les participants sont invités à donner ce qu'ils veulent aux artistes. Petite buvette par l'association.

Dans le respect des consignes sanitaires de vigueur et des règles de distanciation.

BALADE MARDIS DE PAYS — 13 juillet et 03 août

La municipalité de Saint-Gravé, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Rochefort-en-Terre, vous propose deux balades – gratuites - à partager en famille ou entre amis dans le cadre des Mardis de Pays :

- Le mardi 13 juillet de 10h30 à 12h : balade nature familiale d'environ 2 km avec l'association Plumes et Papillons

Sur réservation à plumes-et-papillons@orange.fr ou au 06 88 71 21 41 (maximum 15 personnes)

- Le mardi 03 août de 10h à 12h30 : Sortie "découverte des plantes sauvages aux vertus nourricières et guérisseuses", suivie d'une dégustation de tisanes et pestos

Sur réservation à desgrainesetdesbrouettes@gmail.com ou 02 97 68 32 28 / 06 01 76 10 72 (maximum 15 personnes)

L'association Brass'Band organisera le samedi 1er septembre sa 11ème fête à la brasserie la Bambelle. Au programme : des concerts, des spectacles, un repas provenant de produits locaux (carbonade de bœuf) ,des visites de la brasserie, vente de produits et d'autres surprises.

Organisation et programmation des festivités sous réserve des règles et consignes sanitaires en vigueur.

Pensées à Mme Hamon
Erratum Mme Stévant

Les élus, agents municipaux et bénévoles de la médiathèque se souviennent avec émotion de Mme Aurore Hamon, bénévole passionnée et très investie pour la médiathèque, décédée brutalement le 7 mai 2021. Toutes nos pensées vont à sa famille.
Erratum : Toutes nos excuses à la famille Stévant pour l'erreur de frappe dans le bulletin de janvier 2021. Décès de Mme Stévant, née Richard, Villa des Rosier, le 22 mars 2020.

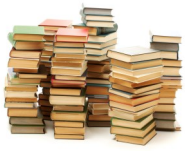

APPEL À BÉNEVOLES MEDIATHEQUE

Vous aimez l'univers du livre et des jeux ? Vous aimez le contact avec le public? Vous avez un petit peu de temps à partager, même ponctuellement? La médiathèque recherche des bénévoles pour la rentrée de septembre pour assurer l'ouverture au public les jeudis après-midi de 16h15 à 18h hors vacances scolaires.
La bibliothèque À BESOIN DE VOUS !!!! Renseignements à la médiathèque ou en mairie : *mediatheque.saintgrave@orange.fr - 02-97-44-58-52*

Pour rappel concernant les tarifs de la médiathèque : 0 € pour les jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'AAH et du RSA sur présentation d'un justificatif, et 12 € pour un foyer.

Assainissement non-collectif : l'entretien c'est important !

La longévité d'un système d'assainissement est liée à la qualité de son entretien. Cet entretien ayant un coût, le SIAEP de Questembert, auquel la commune de St Gravé adhère depuis le 01 janvier 2021, propose un « service entretien ».
L'objectif de cette proposition est de simplifier vos démarches et de vous faire bénéficier d'un tarif groupé pour l'entretien de votre installation. En effet, la prestation proposée comprend obligatoirement la vidange de vos ouvrages de prétraitement par un professionnel agréé, mais aussi toutes les opérations annexes nécessaires au bon entretien de votre installation.
L'adhésion à ce service n'est pas obligatoire et vous êtes naturellement libre de faire appel au vidangeur de votre choix. Toutefois, il est important de rappeler que toutes les opérations d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif doivent être réalisées par **un professionnel agréé par la Préfecture du Morbihan** dont la liste est disponible sur le site internet du SIAEP (*https://www.siaep-region-questembert.fr/service-entretien-presentation)* ou sur demande.
Si vous souhaitez bénéficier du service proposé par le syndicat, vous pouvez dès à présent :
Passer votre commande en ligne après avoir consulté le règlement et les tarifs du service.
ou
Télécharger, imprimer et remplir les documents nécessaires puis les transmettre au syndicat.
ou
Contacter le syndicat pour recevoir par courriel ou par courrier postal les documents nécessaires.
Après avoir réceptionné votre commande, le syndicat transmettra vos coordonnées téléphoniques au vidangeur pour convenir d'un rendez-vous. Une fois l'intervention réalisée, vous recevrez une facture émise par le service qui se chargera également de toutes les formalités administratives.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de tarifs d'intervention :

Exemples de tarifs pour une intervention sous 15 jours :
Vidange d'une **fosse de 3 m³** : 155,00 € HT soit **170,50 € TTC** (TVA 10%)
Vidange d'une **fosse de 1,5 m³** et d'un bac à graisses < 200 l : 134,00 € HT soit **147,50 € TTC** (TVA 10%)

VEHICULES : Une *Avancée* pour les salariées de l'ADMR

Le vendredi 2 avril, une flotte de 17 véhicules a été déployée sur le territoire de l'association de Malansac et remis suivant certains critères définis par la Fédération. Ce projet est une vraie reconnaissance pour ces professionnelles qui sillonnaient les routes en utilisant leur véhicule personnel.

Cette nouvelle organisation est une preuve de l'engagement de l'ADMR pour l'amélioration des conditions de travail des intervenantes auprès des personnes aidées. **Nous espérons que ce gage de qualité facilitera le recrutement de nouveaux personnels dont on a vraiment besoin.**
Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez contacter le secrétariat Tél 02.97.66.21.90
Mail : malansac@admr56.com

LA MAIRIE ET LA COVID

Comme toutes les collectivités locales, la Mairie de St Gravé se posait en acteur facilitateur pour participer à la campagne de vaccination.

- Appel et courrier

En priorité, ce sont les personnes de plus de 75 ans, rencontrant une problématique de santé, de mobilité et de vulnérabilité qui ont été jointes au téléphone ou par courrier pour leur demander si elles souhaitaient être recontactés par la C.P.A.M (Caisse Primaire Assurance Maladie) pour avoir une date de vaccination avec une prise en charge du transport par ambulance.

- Des couacs ont fait que la mairie ne disposait pas de toutes les informations permettant d'orienter les gens au mieux (numéro vert, dispositif) lors de l'ouverture du centre éphémère de vaccination à Questembert. Les élus et agents se sont mobilisés au fur et à mesure des demandes pour transmettre les informations nécessaires sur la vaccination et aider à la prise de rendez-vous.

Faire plus dans la solidarité:

- Chacun·e peut s'inscrire ou inscrire un proche dans la liste communale des personnes vulnérables. Ainsi, durant les épisodes « exceptionnels » (COVID, canicule, grand froid...), elles seront régulièrement appelées.

- Le centre social Éveil recense les personnes qui ont besoin d'aide (notamment dans les déplacements). Appeler le 02 97 66 24 63 .

CHRONIQUES ET MÉMOIRES D'ANTAN

Par cette nouvelle rubrique, nous souhaitons initier la transmission d'évènements, de faits, de personnes de St Gravé qui ont marqué à leur époque. N'hésitez pas à nous confier vos mémoires et articles de journaux.

Un retour en arrière sur les bogues de 1985 et 1994 qui ont vu 2 habitants de Saint Gravé recevoir la Bogue d'or, respectivement Joseph Daniel (la Gérillais) et Gabriel Philippot (La Chesnaie). Le répertoire très original de Joseph Daniel lui a permis de partager la 1ère place alors que Gabriel Philippot avait impressionné le Jury par son aisance et sa spontanéité.

SAINT-GRAVÉ

Gabriel Philippot gagne la Bogue d'or !

Gabriel Philippot et Gilbert Hervieux

Fonds documentaire Y. Huguel

BALADE PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT CULTUREL BRETON DU PAYS DE VILAINE en lien avec la Commission Sociale

Dans le but de « décentraliser » la bogue , le GCBPV souhaite venir dans les communes.

Si les conditions le permettent, **une balade ponctuée de pauses musicales acoustiques aura lieu dans le bois de Jeanne d'Arc le dimanche 12 Septembre.**

SAUREZ-VOUS IDENTIFIER CET HABITANT SUR LA PHOTO ?

Le cliché daterait d'avril 1921—Apportez vos infos en mairie !

D'autres clichés à identifier, en grand format,

sont également à découvrir sur place.

Ces clichés à identifier sont proposés par le groupement Culturel breton du pays de Vilaine, qui propose chaque semaine dans les Infos du Pays de Redon

la rubrique « Qui qu'c'est donc sur la photo ? »

Directeur de publication : Dominique BONNE, Maire de Saint-Gravé / **Adjointe en charge de la communication :** Aline GAUCHER / **Commission de rédaction :** Marie-Christine DRUGEON, Yves HUGUEL, Stéphane JEHANNO, Christine MANHÈS, Joseline PIQUET. **Mise en page :** la commission communication, Mireille JAGUT agent d'accueil / **Impression :** IZATIS Communication 2 avenue Edouard Herriot 56000 VANNES / **Photos :** mairie de Saint-Gravé sauf mention.